Commune de BRETTEVILLE SUR ODON Arrondissement de Caen Canton de Caen 1 Département du Calvados

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FEVRIER 2013

<u>Présents</u>: Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,

Mmes : ASSELINE, BESNARD, BOTHUA. COSSERON, DE SMET, DURAND, HAMEL-

BRUN, HOCHET, LAVENAC, PINEL, VIDEAU.

Mrs : BALU, CARTERON, COLOMBE, CUIROT, DAUNOU, DURVILLE, LE BLASTIER,

LEMARIÉ, OZENNE, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

MmeANDRES(pouvoir à X.RICHET)MmeVAUCLAIR(pouvoir à M.ASSELINE)MrBRIARD(pouvoir à M.DURVILLE)MrLILLE(pouvoir à J.LEMARIÉ)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Xavier RICHET est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 28/01/2013

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

II – AVIS SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS SUR LE TERRITOIRE DE CAEN LA MER

François OZENNE Conseiller Municipal délégué et Vice-Président de Viacités présente dans ces grandes lignes le Plan de Développements Urbains (PDU). Il s'agit d'un document de planification obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants et soumis à enquête publique. L'actuel PDU est en vigueur depuis une dizaine d'année et couvre 19 communes (ancien district du Grand Caen). Il n'est pas conforme aux lois SRU, Handicap, Grenelle. Le projet concerne les 29 communes de Caen la Mer. Il s'inscrit dans un mouvement général avec le SCOT Caen-Métropole, le projet d'agglomération et le PLH de Caen la Mer. Le PDU doit être compatible avec le SCOT, c'est-à-dire qu'il doit donner la priorité aux modes alternatifs ; les orientations générales étant d'organiser un réseau de transports collectifs hiérarchisé autour des lignes de TCSP, de favoriser l'insertion urbaine des transports collectifs structurants desservants les pôles périurbains, de prévoir des parcs-relais de stationnement pour organiser le report modal à l'interface zone agglomérée – espaces périurbains, assurer les continuités des infrastructures dédiées aux modes actifs. Le PDU entraîne une obligation de mise en compatibilité des arrêtés municipaux et du document d'urbanisme local, il s'imposera donc au PLU de chaque commune.

Pour répondre aux enjeux des déplacements urbains de demain, la mise en œuvre du projet sera axée autour de 3 points : un réseau ambitieux en site propre, un réseau de bus toujours plus attractif, un développement et une meilleure conjugaison des autres formes de mobilité durable. L'objectif est de passer de 60 % du transport individuel motorisé en 2010 à 50% en 2030. Pour définir les enjeux du PDU, un état des lieux des déplacements a été réalisé. Une enquête « ménage/déplacement » a permis de quantifier les déplacements quotidiens dans l'agglomération. La voiture est le mode de déplacement majoritaire (60%), la marche à pied (28%), le transport collectif (9%), les déplacements à vélo (1.5%). Les transports collectifs doivent se moderniser. Concernant le stationnement, dans la majorité des communes, l'offre est égale ou supérieure à la demande. Dans le centre de Caen, un nouveau plan de stationnement a réorganisé les

secteurs payants afin d'accélérer la rotation des voitures. Les parkings multimodaux *(parc relais...)* sont sous-utilisés et à développer.

Le plan d'actions 2013-2018 est structuré en 6 axes principaux : un développement urbain orienté vers une mobilité plus éco-responsable, un système de transports collectifs performant et intermodal (remplacer le TVR par un tram fer, réaliser une ligne 2, développer une billettique par les nouvelles technologies sans contact, sauvegarder le foncier ferroviaire), le stationnement (encadrer le stationnement privé, réguler le stationnement public, répondre à des besoins de stationnement spécifiques), un usage intelligent de la voiture (covoiturage, parc relais, auto-partage), une voirie pour tous (aménager les entrées de ville), le vélo un mode de déplacement à part entière (pistes cyclables, stationnement pour vélos). Le développement urbain doit être orienté vers une mobilité plus éco-responsable.

Après les études et les diagnostics, après l'élaboration du contenu en accord avec les 29 communes de l'agglomération, commence la période de concertation citoyenne. Une enquête publique va être lancée, un registre et un document complet du PDU seront mis à disposition pour information et consultation.

Une discussion est lancée.

- ➤ Jean-Paul DAUNOU fait le point sur la réunion des 35 communes de Caen la mer, qui se félicitent du travail effectué par Viacités, mais quelques observations en ressortent; les 6 dernières communes intégrées à Caen la Mer sont exclues du PDU mais il était impossible d'attendre janvier 2013 pour préparer le projet; cependant une modification permettra de les intégrer en y travaillant dès maintenant. Il attire l'attention sur les nouvelles normes de stationnement imposées par le PDU et sur la pertinence des emplacements des parcs relais.
- ➤ Jean LEMARIÉ trouve ce document avec de bonnes ambitions, montrant un volontarisme mais s'interroge sur la marge de progression possible en ce qui concerne les vélos, les voies cyclables entre Caen et les communes périphériques et se demande s'il y a des moyens d'incitations pour la voiture partagée. François OZENNE insiste sur la différence entre l'auto-partage (la location de voiture électrique comme le véol) et le covoiturage (plusieurs passagers dans une voiture), le plus simple à développer étant le covoiturage.
- ➤ Valérie PINEL souhaite savoir s'il y a des mesures incitatives de prévues pour l'utilisation des parcs relais, avec des tarifs intéressants globalisant stationnement et billet de bus, elle désire avoir des précisions sur le déroulement et la mise en place de ce PDU, y-a-t-il un comité de suivi. François OZENNE confirme qu'un comité de suivi est en charge du dossier et chaque commune aura obligation de suivre le PDU.
- ➤ Maud VIDEAU propose, afin d'inciter les usagers au covoiturage, l'utilisation de l'outil internet, François OZENNE informe qu'il est en cours de réalisation par Viacités.

L'ensemble du Conseil se félicite de la qualité du document et **donne un avis favorable à l'unanimité**, en précisant que chacun portera une attention particulière au problème de stationnement.

III – CONVENTION CONCERNANT LE FICHIER DÉPARTEMENTAL DE LA DEMANDE DE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

➤ Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires scolaires et sociales, expose que dans le Département du Calvados, les bailleurs sociaux et leurs partenaires ont mis en place un dispositif départemental de gestion de la demande locative sociale, gérée par l'AFIDEM (Association de gestion du fichier partagé de la demande) du Calvados.

Le fait d'adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social permet à la Collectivité d'offrir au demandeur un service de proximité pour tous les volets de l'enregistrement de la demande, d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement et aux informations relatives à l'historique de la demande, de pouvoir désigner à l'organisme 3 candidats quand un logement dont elle est réservataire se libère et, à cette fin, d'enregistrer de façon privative des interventions sur les demandeurs.

Ce document permettra aux demandeurs de n'avoir à effectuer qu'un seul dossier pour tous les bailleurs.

Comme le prévoit l'article R441-2-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, une Commune qui aura la qualité de lieu d'enregistrement mais qui ne souhaite pas exercer cette mission, peut la confier à un autre lieu d'enregistrement *(maison de l'habitat, bailleur...)*. Tel est le souhait de Bretteville sur Odon.

Il est donc nécessaire de signer une convention pour mandater à la Communauté d'Agglomération, pour la Maison de l'Habitat, tous les volets de l'enregistrement de la demande, en conservant l'accès aux données nominatives des demandeurs et aux informations relatives à l'historique de la demande.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour permettre à Monsieur ESTRADE de signer cette convention ainsi que la charte déontologique établie par les partenaires du fichier de la demande locative du Calvados.

Adopté à l'unanimité

IV - PERSONNEL COMMUNAL: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pierre ESTRADE informe qu'un agent des services techniques a fait une demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'Agent de maîtrise par promotion interne. Cet agent remplit les fonctions et la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, du Centre de Gestion, qui s'est réunie en janvier dernier, a donné un avis favorable pour cette inscription.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs ainsi :

- fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe au 01/02/2013.
- création d'un poste d'Agent de Maîtrise au 01/02/2013.

Adopté à l'unanimité

V - DÉTERMINATION DE L'ANNÉE DE MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

- ➤ Pierre ESTRADE informe qu'il est nécessaire de délibérer pour déterminer l'année de mise en place de la réforme des rythmes scolaires : soit en 2013 ou en 2014.
- ➤ Maud VIDEAU rapporte le compte-rendu du groupe de travail qui s'est réuni les 7 et 20 février derniers. De ces réunions, il ressort plusieurs arguments évoqués afin de déterminer une mise en place en 2013 ou en 2014 :
- <u>Pour 2013</u>: permet de suivre les Communes environnantes et principalement Caen, évite de pénaliser les associations ayant des activités le mercredi matin qui perdraient les enfants des communes extérieures appliquant la réforme en 2013, la commune a déjà un périscolaire pour l'élémentaire et n'a pas trop de difficultés financières, cela évite les ambiguïtés avec les élections municipales 2014, permet de bénéficier du fond d'amorçage de 50 € par enfant.
- Pour 2014 : il n'y a pas d'urgence pour les enfants, les enfants scolarisés à Bretteville ne sont pas en réelles difficultés, il existe déjà une offre périscolaire à Bretteville, cela permet aux associations de s'organiser dès septembre 2013 afin de tester et de ne pas perdre les enfants des communes environnantes, ou de permettre aux enfants de Bretteville de maintenir les accès aux activités extérieures, permet de laisser le temps de la réflexion sur le contenu de l'offre périscolaire et de tester les activités au fur et à mesure tout au long de l'année 2013/2014, cela permet d'être cohérent par rapport à la réflexion globale sur le Projet Educatif Territorial, et permet à l'AGACSBO de réécrire son projet éducatif en lien avec le PET de la Commune, et de réfléchir sur l'accueil des moins de 4 ans (résultat des questionnaires), perte du fond d'amorçage de 50 € mais moins élevé que le coût d'un animateur, permet de bénéficier de l'expérience des autres communes qui auront appliqué la réforme en 2013, la demande de la cantine le midi doit être revue en parallèle avec l'AGACSBO, permet à l'APBO de s'organiser pour l'ouverture le mercredi matin.

Le groupe de travail n'a pas de certitude sur le problème ou non du recrutement des animateurs.

Le groupe de travail a donc estimé qu'il ne faut pas se précipiter et réfléchir posément à toutes les situations et à tous les problèmes et il conclut à la proposition d'application à la rentrée 2014.

- Catherine DE SMET souhaite revenir sur le sens même de la réforme. Une étude européenne a mis en évidence les résultats scolaires de nos élèves Français bien en deçà de la moyenne, en fin d'école primaire, dû, entre autre à un manque de réflexion autour d'une approche globale du temps de l'enfant, il y a beaucoup d'exigences pour les enfants sur des temps de plus en plus courts. La semaine de 4,5 jours est favorable pour le bien-être des enfants et le mercredi matin le plus bénéfique. Il est donc nécessaire de la mettre en place au plus vite. La Commune dispose de tout le matériel nécessaire, le budget communal est sain et les structures d'animations sont sérieuses et dynamiques et permettent ainsi la mise en place de la réforme au plus vite. Démarrer en 2013 permet de montrer le dynamisme de la Commune. Elle déclare que les enseignants ne doivent pas donner d'avis sur la date de mise en place.
- ➤ Jean-Paul DAUNOU précise qu'effectivement tout le monde est pour cette réforme de 4,5 jours mais même si la Commune a tout pour mettre en place dès 2013 les activités, il est nécessaire d'avoir l'avis des enseignants et des parents, il faut réfléchir au problème des locaux et ne rien précipiter en les intégrant dans le futur projet de la réorganisation des écoles.
- ➤ Sophie HOCHET rappelle que la grande majorité du groupe de travail, dont les enseignants et les parents d'élèves, sont favorables à une mise en place en 2014, en sécurisant ce processus et en mettant en place petit à petit les activités en 2013.
- ➤ Christiane HAMEL-BRUN s'interroge sur la disponibilité du personnel qualifié en 2014 déjà recruté dans d'autres communes dès 2013.
- Maud VIDEAU rappelle que l'AGACSBO et l'APBO disposent de personnels qui pourraient être intéressés pour intégrer ces postes. De plus, l'AGACSBO prévoit une formation BAFA pour les jeunes qui pourrait leur permettre de les intégrer également. Elle précise également que le projet éducatif global, intégrant toutes les associations enfance/jeunesse, réalisé pour la fin 2013, est un signe d'ambition.
- ➤ Jean LEMARIÉ précise que dans les arguments pour 2014, utiliser le fait que les enfants de Bretteville ne soient pas en difficultés n'est pas dans l'esprit de la réforme, de plus il s'étonne d'entendre parler du Projet Educatif Territorial

jamais évoqué auparavant. Cette réforme est foncièrement positive pour les enfants et la commune a des atouts pour démarrer au plus tôt, c'est-à-dire en 2013.

- Elisabeth DURAND a assisté aux deux Conseils d'écoles (élémentaire et maternelle), et les deux ont demandé le report en 2014.
- > Catherine DE SMET précise que l'inquiétude des enseignants porte sur les locaux et sur le changement de la pause méridienne qui ne doit pas être un souci car minime pour Bretteville.
- > Pierre ESTRADE rappelle que le décret est sorti mais la loi n'est pas encore votée... Il reprend les arguments mais il lui semble préférable de bien préparer les activités pour 2014. Si l'on commence en 2013, financièrement effectivement la commune semble gagner 50 €/enfant mais, en réalité, dépense beaucoup plus ! Il est difficile de ne pas tenir compte de l'avis des enseignants. Il faut constater que les communes sont de plus en plus réticentes et semblent vouloir attendre 2014. Il confirme l'importance d'avoir l'avis des conseils d'écoles.
- François OZENNE rappelle que tout le monde est d'accord sur la réforme et remercie le groupe de travail qui a très bien étudié la question et demande à ce que son travail soit respecté, et précise que même si les enseignants n'ont pas d'avis à donner il est très important d'écouter leur point de vue, de même que les parents d'élèves et pense effectivement que 2014 est une bonne date.

Il est demandé l'avis du Conseil Municipal pour l'application de la réforme en 2013 ou en 2014.

1 voix pour septembre 2013 (Valérie PINEL) - 21 voix pour le report en 2014 - 5 abstentions (opposition).

VI - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Pierre ESTRADE informe :

Dans le cadre de ses délégations, il va faire appel du jugement du Tribunal Administratif concernant l'affaire JEAN-CASSET (permis de construire du 133 route de Bretagne).

₽ Débat d'Orientation Budgétaire de Caen la Mer, lors du dernier conseil communautaire : frein important sur les investissements qui permet de revenir sur un budget plus raisonnable ; quelques difficultés à établir les taux d'imposition pour l'impôt ménage non calculés encore par l'Etat et correspondant à la moyenne des 35 communes. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va baisser grâce au résultat du nouvel appel d'offres et aux modifications de collecte.

La délégation du Jumelage Ouonck est rentrée, ils sont contents de leur travail sur place (cases de santé, école...) et viendront présenter leur voyage lors d'un prochain conseil municipal. La construction du château d'eau à Diagho n'est pas encore finalisée.

Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint chargé des travaux, dresse un bilan des travaux dans la Commune :

4 Voirie : le ralentisseur rue des Crêtes a été effectué : les réfections de voirie route de Bretagne sont en cours et la voirie du cimetière St Pierre est réalisée.

€ Halle de sports : la commission d'appel d'offre a attribué 9 des 10 lots, 1 est déclaré infructueux (relancé, découpé en 2 lots), le budget global de la réalisation est de 700 000 € TTC.

₽ Pour le groupe scolaire : appel à candidature pour déterminer le cabinet d'architecte : 25 réponses et 3 retenues, il appartient à ces 3 cabinets de proposer leur projet (plans et coût).

₽ Relevage des tombes : au cimetière Notre Dame, 66 panneaux ont été posés et 10 familles se sont manifestées, au cimetière Saint Pierre, 30 panneaux déposés et 1 famille s'est manifestée.

€ Les feux du carrefour « la Croix » vont être modifiés afin d'améliorer la circulation, notamment Avenue de Glattbach.

P Les travaux chemin aux Bœufs sont en cours : le marquage est effectué mais les panneaux non encore posés.

Daniel LE BLASTIER, Maire Adjoint chargé de l'environnement et de

l'urbanisme indique :

que la révision du PLU sera vue dans un prochain Conseil Municipal. Une ordonnance de 2012 applicable en janvier 2013, donne la possibilité de faire une simple modification du PLU et non plus une révision, il faudra délibérer pour la modification du PLU et lancer une consultation afin de définir le cabinet de géomètre.

Concernant la nouvelle collecte des ordures ménagères, des calendriers vont être distribués. A compter du 1er avril, les ordures ménagères seront collectées le mercredi, les emballages recyclables le vendredi et les déchets verts le mardi, sauf pour les impasses ou rue étroites (rue du Viquet, chemin des Costils Beaudets, impasse du relais, venelle pavée, rue de la Baronnerie, Basse rue, chemin du Bas Manoir, impasse des Côteaux, allée du Closet, allée de la Hoguette, Maison de retraite, route de Verson, rue du Colombier, chemin de Lamballard, chemin du Moulin d'Ardennes) qui seront collectés le jeudi. Il y aura 3 collectes d'encombrants dans l'année. Une réunion publique d'information aura lieu le 21 mars à 18 h 30 à Bretteville sur Odon.

- > François OZENNE informe sur le Débat d'Orientation Budgétaire de Viacités : extension du PTU (offre pour les communes entrant dans l'agglomération), renforcement des lianes, la billettique, grosses réflexions sur d'autres
- moyens de déplacement (auto-partagée, vélo, covoiturage, marche à pied...), achèvement du PDU. Olivier **SAINT-MARTIN**, Conseiller Municipal délégué,

des mercredis loisirs (70 enfants en 2013 contre 67

Président de l'AGACSBO, dresse un bilan

en 2012, 68% de Brettevillais),

du centre de loisirs de février 2013 : pour la 1ère semaine 25 enfants le matin, 30 l'après-midi et pour la 2ème semaine 40 enfants le matin et 45 l'après-midi, pour les stages multisports de février 2013 : stages complets les deux semaines : 2x16 enfants,

L'AGACSBO a créé un site internet « agacsbo.fr », le carnaval aura lieu le 23 mars.

La séance est levée à 23 h 20